



Erreurs dans la politique de cohésion

Quelles sont les erreurs commises ?

Quelles sont les mesures prises pour y remédier ?

Quelles améliorations apportera le cadre juridique
de 2014-2020 ?

Feb Mar Apr May

Qui est responsable de l'argent?

La politique de cohésion représente environ un tiers du budget de l'Union européenne, le total des paiements en 2010 s'élevant à près de 40 milliards d'euros. Elle est mise en œuvre au moyen d'une gestion partagée, où les États membres et la Commission européenne ont la responsabilité commune de veiller à l'utilisation correcte des fonds.

La politique de cohésion comporte un **risque intrinsèque**, car ses programmes sont mis en œuvre par une multitude d'organisations et de systèmes, et impliquent un grand nombre de projets divers.

Afin de garantir le respect des règles et la réalisation des objectifs de la politique, les États membres et la Commission mettent en place des systèmes de gestion et de contrôle visant à traiter ces risques spécifiques.

En pratique, il serait irréaliste d'envisager l'absence de toute erreur. La Commission récupère les montants indûment versés et applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Cependant, éviter totalement les erreurs ne serait pas rentable ou serait tout simplement irréalisable.

Comment les erreurs sont-elles détectées?

Les erreurs sont principalement détectées et signalées par le biais d'audits et de contrôles effectués par des organismes nationaux et communautaires. Ces contrôles et audits ont lieu avant, pendant et après la dépense des fonds, et s'échelonnent sur une période de plusieurs années, car il s'agit de programmes pluriannuels (2007-2013).

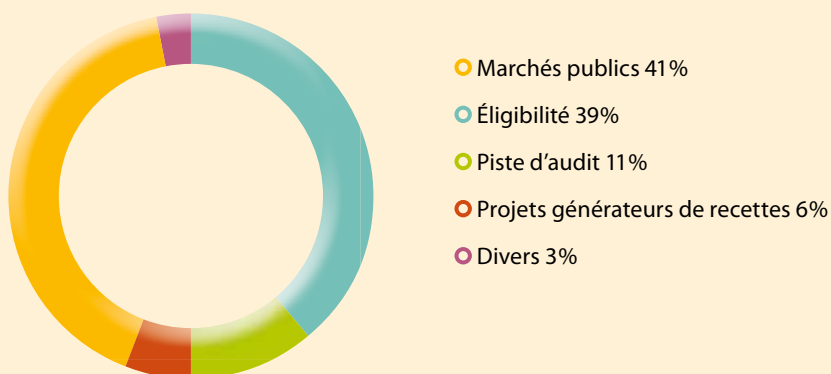
Définitions

Le terme «**erreur**» désigne toute violation des règles régissant l'utilisation des fonds de la politique de cohésion. **Une erreur n'implique pas la disparition, la perte ou le gaspillage de fonds. Erreur n'est pas synonyme de fraude.** Alors que les erreurs sont, par essence, involontaires, la fraude implique une tromperie intentionnelle. Seul un pourcentage marginal (0,26% pour 2000-2006) des fonds de la politique de cohésion a fait l'objet de fraudes.



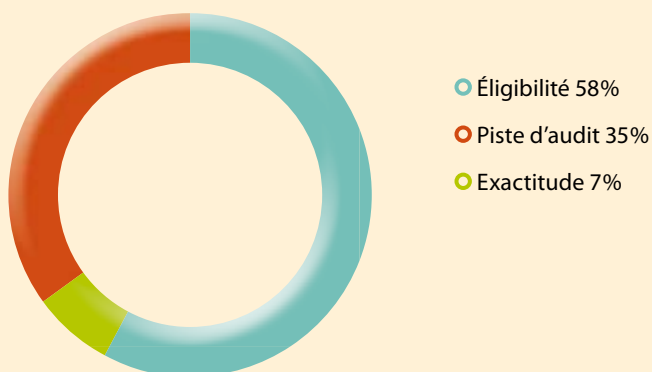
Les erreurs commises dans le Fonds européen de développement régional et dans le Fonds de cohésion se concentrent dans les domaines des marchés publics et de l'éligibilité

Types d'erreurs quantifiables dans les audits DAS 2006-2009



Les erreurs commises dans le Fonds social européen sont principalement liées à l'éligibilité

Types d'erreurs quantifiables dans les audits DAS 2006-2009



Principaux types d'erreurs et mesures prises pour y remédier

Erreurs en matière de marchés publics

Par exemple: évaluation inappropriée des offres, absence d'appel d'offres ou application incorrecte des procédures d'appel d'offres.

Quelles sont les mesures prises actuellement?

- La Commission détecte et corrige ces erreurs.
- La Commission donne des orientations continues aux autorités nationales et assure leur formation.

Quelles seront les mesures prises en 2014-2020?

- Une révision de la législation sur les marchés publics est prévue.

Erreurs d'éligibilité

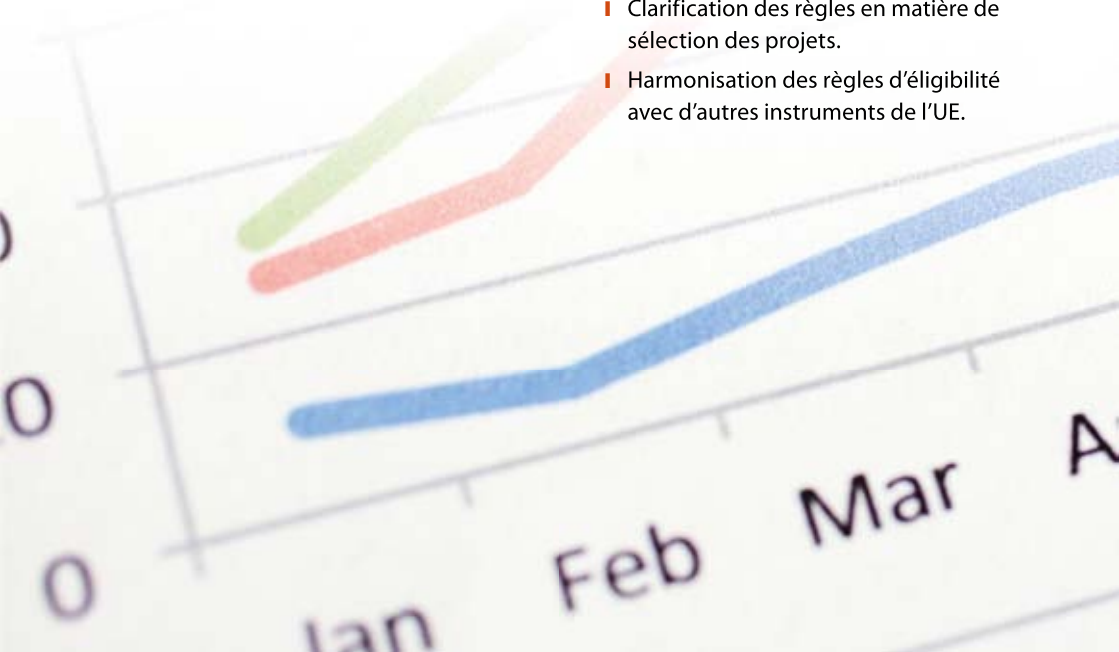
Par exemple: erreurs dans la sélection des projets ou dans la déclaration de coûts non éligibles, tels que des frais engagés avant l'approbation du projet («projets rétrospectifs»).

Quelles sont les mesures prises actuellement?

- Définition de règles au niveau national.
- Simplification des règles d'éligibilité et transfert de meilleures pratiques.
- Sensibilisation et orientation concernant les projets rétrospectifs.

Quelles seront les mesures prises en 2014-2020?

- Utilisation plus étendue de coûts simplifiés.
- Clarification des règles en matière de sélection des projets.
- Harmonisation des règles d'éligibilité avec d'autres instruments de l'UE.



Piste d'audit

Par exemple: la non-conservation de documents.

Quelles sont les mesures prises actuellement?

- La clôture partielle implique une période de conservation plus courte des documents.

Quelles seront les mesures prises en 2014-2020?

- Gestion électronique des données et échange de données entre tous les niveaux, du bénéficiaire à la Commission.
- La clôture révisable implique une période de conservation plus courte des documents.

Projets générateurs de recettes

Par exemple: recettes de projets n'ayant pas été déduites du cofinancement public.

Quelles sont les mesures prises actuellement?

- Le règlement a été modifié en vue de dispenser les petits projets et les projets du Fonds social européen de contrôler les recettes générées.

Quelles seront les mesures prises en 2014-2020?

- Approche simplifiée et plus souple des projets générateurs de recettes.



Répartition géographique des erreurs

L'analyse des erreurs au cours des années 2006-2009 montre que la plupart des États membres n'enregistrent que peu d'erreurs. Par contre, trois États membres représentent près de 60% de l'ensemble des erreurs quantifiées détectées par la Cour des comptes. Nous pouvons en déduire les informations suivantes:

1. Dans la plupart des États membres, le système est fiable.
2. Pour certains programmes au sein de quelques États membres, davantage d'efforts doivent être déployés en vue d'augmenter leur capacité administrative.

Telestprécisément l'objectif de la Commission. Des actions ciblées spécifiques sont mises en place pour les États membres dont le taux d'erreurs est le plus élevé. Avec de l'engagement et de la bonne volonté, la situation devrait s'améliorer.



Le système de mise en œuvre 2014-2020

... améliorera encore la situation globale:

- Les États membres assumeront une plus grande responsabilité en ce qui concerne le bon usage du financement. Par exemple, la Commission fera davantage confiance aux autorités nationales les plus performantes et concentrera ses audits sur les plus faibles.
- Le nombre d'autorités impliquées sera réduit.
- La Commission continuera de suspendre et de corriger les paiements, le cas échéant, et retiendra 10% des paiements intermédiaires aussi longtemps qu'elle n'aura pas obtenu les garanties nécessaires.
- Des conditions seront définies pour étendre l'utilisation de coûts simplifiés.
- La gestion électronique des données à tous les niveaux allégera la charge administrative et réduira simultanément le nombre d'erreurs.

Conclusions

- Le système de mise en œuvre de la politique de cohésion procure davantage de garanties en 2007-13.
- Le nombre d'erreurs dans le Fonds social européen a considérablement diminué dans les audits de 2008 et 2009.
- Les erreurs sont concentrées dans les domaines des marchés publics et des procédures d'éligibilité.
- La Commission poursuit ses travaux avec les États membres en vue d'améliorer leur capacité administrative.
- Le cas échéant, des mesures correctives sont appliquées, les paiements sont interrompus et les erreurs sont corrigées avant la reprise des paiements.
- Le système de mise en œuvre 2014-2020 contribuera à réduire davantage le nombre d'erreurs.



Le financement de la politique de cohésion représente un tiers de l'ensemble des dépenses au titre du budget de l'Union européenne. Cette brochure décrit les efforts déployés toute l'année en vue de veiller à ce que l'argent soit dépensé correctement, de vérifier la manière dont les contrôles sont effectués et d'examiner les mesures prises en cas de gestion inadéquate des fonds.

Informations complémentaires:

Analysis of errors in cohesion policy for the years 2006-2009 – actions taken by the Commission and the way forward:

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/doc/errors_analysis_2011_en.pdf



Office des publications

ISBN 978-92-79-21518-6



9 789279 215186

doi:10.2776/50567